

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024

Date de convocation: 06 février 2024 Nombre de Conseillers en exercice: 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n° 24-001	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-002	27	04	06	31
De la délibération n°24-003 à 24-012 incluse	28	04	05	32
Pour la délibération n°24-0013	27	04	06	31
De la délibération n°24-014 à 24-025 incluse	28	04	05	32

Secrétaire: M. RIVET

PRÉSENTS: M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, LÉMAN, MICHAUD, M. NIEL, MM. TOKDEMIR, RIVET. BRUN, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR:

- M. GAUTIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. BAZIRE ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- Mme DUCASTEL ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme Anne LESAULNIER

ABSENT:

- M. SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION:

21-015 Convention de mise à disposition de foncier communal au profit d'installation de réseaux de télécommunication

CERTIFIÉ ÉXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

LE

LE

16 FEV. 2024

AFFICHÉ

16 FEV. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAU

Accuse de réception en pré

Accuse de réception en prefecture 027-212703755-20240212-24-015-DE Date de réfetransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 16/02/20.

N° 24-015 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE FONCIER COMMUNAL AU PROFIT D'INSTALLATION DE RÉSEAUX DE TELECOMMUNICATION

RAPPORT

M. le Maire indique que la Ville de Louviers a signé en janvier 1995, avec la société France-Telecom, l'installation d'antenne relais de télécommunication sur le château d'eau Saint-Hilaire, sis sur la parcelle AK 11, avenue Henri Dunant.

Par délibération n°13-222 en date du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement pour une durée de 12 ans, d'un bail avec la société Orange pour l'exploitation de ces installations.

En novembre 2021, la Ville a été informée que la société Orange cédait l'ensemble de ces sites à la société TOTEM.

Aussi, dans un souci de régularisation des actes et de la propriété des biens, et en anticipation de la fin du bail actuel, la société TOTEM a proposé à la Ville en décembre 2023, un projet de bail de 12 ans avec le nouvel exploitant des installations de télécommunication.

Le montant du loyer perçu par la Ville demeure inchangé, il s'élève à 4 576 € net annuel (quatre mille cinq cent soixante-seize euros) toutes charges incluses, avec un indice de revalorisation annuel de 2 % par an.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail avec la société Totem pour la mise à disposition des espaces nécessaires à l'implantation des installations de diffusion pour la téléphonie mobile sur le château d'eau implanté avenue Henry Dunant.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2211-1 et L.2221-2,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (Grenelle de l'Environnement II),

Vu le décret 2002-775 du 3 mai 2002, relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication,

Accusé de réception en préfecture 027-212703755-20240212-24-015-DE Date de télétransmission : 16/02/2024 Date de réception préfecture : 46/02/2024 Vu la délibération n°13-222 portant location d'une propriété communal cadastrée AK 11,

Considérant le projet de convention joint en annexe à la présente délibération.

Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir un niveau satisfaisant de service de télécommunications sur le territoire communal, tout en limitant les impacts environnementaux,

APPROUVE le projet de convention (joint en annexe) avec la société Totem pour la mise à disposition des espaces nécessaires à l'implantation d'installations de diffusion pour la téléphonie mobile sur le château d'eau Saint-Hilaire situé avenue Henry Dunant.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout autre document afférant.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xay